

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

11 - Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (S.M.C.O.) – Avis sur les modifications statutaires

Avis sur les modifications statutaires

Le Comité Syndical du S.M.C.O. s'est réuni le 02 Juillet dernier et a apporté de nouvelles modifications statutaires. Ce nouveau projet est soumis à l'agrément de l'Assemblée Communautaire en vue de l'adoption d'un arrêté préfectoral entérinant les nouveaux statuts.

Ces changements concernent :

↳ **L'adhésion d'un nouveau membre : le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais**

Celle-ci implique la modification de 3 dispositions des statuts :

- ***L'augmentation du nombre de délégués siégeant au Comité Syndical (article 5) :***

Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais disposera, au même titre que les Conseillers Généraux, de 4 représentants au Comité Syndical. Ce dernier sera donc composé, après réforme des statuts, de 122 délégués (118 avant réforme),

• **La création d'un poste supplémentaire de Vice-Président (article 7) :**

Le 5^{ème} Vice-Président représentera le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais. Le Président du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale sera entouré, après réforme des statuts, de 11 Vice-Présidents (10 Vice-Présidents avant réforme),

• **La participation aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (article 8) :**

La contribution du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais au fonctionnement du SMCO sera calculée suivant le même ratio prévu pour les Conseils Généraux, soit 2/5 des contributions des membres adhérents (hors Conseils Généraux).

↳ **L'association d'un nouveau membre au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale : la Région Flandre (Vlaamse Regering)**



Le gouvernement flamand s'est prononcé favorablement le 29 Juin 2007 pour devenir membre associé au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

En ce qui concerne la représentation de la Communauté de Communes Opale Sud au S.M.C.O., celle-ci reste identique.

Il convient d'adopter les nouvelles modifications statutaires.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.


10 OCT 2007
Le Président,

B. COUSEIN.


Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

11 OCT 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER